

## ASF RECHERCHE 1 AVOCAT(E) PRO BONO

Pour une formation des Avocats du pool « Aide Légale » sur l'utilisation du cadre légal des droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

Mission au Burundi - Bujumbura  
Du 25 mars au 02 avril 2014

<b>Projet</b>	<b>Améliorer l'accès à la justice des populations vulnérables au Burundi</b>
<b>Objet de la mission</b>	Renforcer les compétences et capacités des avocats du pool et des juristes ASF à prendre en charge efficacement les dossiers DESC conformément aux critères de qualité exigés par ASF.
<b>Profil recherché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise dans les droits économiques et sociaux, et plus généralement dans les mécanismes internationaux liés aux droits humains</li> <li>- Maîtrise de la jurisprudence internationale en matière de droits économiques et sociaux</li> <li>- Expérience dans l'utilisation des droits économiques et sociaux dans le domaine juridique</li> <li>- Expérience préalable en tant que formateur nécessaire</li> <li>- Expérience préalable de formateur ou coach dans la région des Grands Lacs (idéalement au Burundi) est un atout majeur</li> <li>- Patience, sens de la pédagogie, disponibilité et engagement.</li> <li>- Maîtrise du français</li> </ul>
<b>Disponibilité</b>	3 (jours de formation) x 2 (groupes)
<b>Contact ASF et date limite</b>	<p>Veillez faire parvenir votre cv <b>avant le 21 février 2014</b> à Anne-Françoise Meeùs aux 2 adresses suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:afmeeus@asf.be">afmeeus@asf.be</a> et <a href="mailto:iln@asf.be">iln@asf.be</a></p>

## **Avocats Sans Frontières**

Avocats Sans Frontières (ASF) est une Organisation Non Gouvernementale Internationale créée en 1992 à Bruxelles (Belgique). ASF a pour vocation de promouvoir, en toute indépendance, la réalisation d'une société plus juste, équitable et solidaire dans laquelle le droit et la justice sont au service des individus les plus vulnérables.

En ce sens, ASF contribue à renforcer le rôle social des avocats essentiel pour l'instauration ou le maintien d'un Etat de Droit, la lutte contre l'impunité et pour un accès effectif des plus vulnérables au droit et à la justice.

ASF est engagée :

- dans plusieurs projets de terrain au Burundi, en République Démocratique du Congo, en Ouganda, au Népal, au Tchad et en Tunisie
- sur plusieurs axes d'intervention : justice pénale internationale, lutte contre la torture, promotion et défense des droits humains (en ce compris les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux), réforme de la justice, justice transitionnelle, etc.,
- dans le cadre d'actions de soutien et de protection en faveur des avocats et défenseurs des droits humains.

## **Actions d'Avocats Sans Frontières au Burundi**

Active depuis 1999 au Burundi, ASF y a développé des activités visant à :

- améliorer l'accès à la justice pour la population la plus vulnérable (notamment par la mise en place de boutiques de droit et l'assistance judiciaire gratuite), et appui technique à la finalisation d'une stratégie nationale d'aide légale,
- lutter contre l'impunité du crime de torture (notamment par l'assistance judiciaire aux victimes, la formation des acteurs de justice, l'encadrement des ONG de promotion des droits humains),
- lutter contre le recours massif à la « détention provisoire illégale »,
- renforcer la capacité des avocats, ainsi que du Barreau, aux fins d'une réappropriation des mécanismes d'accès à la justice par ceux-ci.

L'intervention d'ASF dans le cadre d'affaires emblématiques s'inscrit également dans cette approche. Sont identifiés comme telles, entre autres, les dossiers judiciaires où le droit et l'institution judiciaire risquent d'être instrumentalisés contre les vulnérables et peuvent conduire à des « procès non équitables ». ASF intervient dans ces dernières situations, soit en fournissant une assistance judiciaire par la mise en place d'équipes mixtes (nationales et internationales) de défense, soit en organisant des missions d'observation judiciaire. Ces actions sont confiées aux avocats ou juristes experts membres de l'International Legal Network d'ASF.

## **Termes de référence de la mission**

### **1. Contexte et justification**

Avocats Sans Frontières est une organisation non-gouvernementale internationale, qui se donne pour mission de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables de la population.

Son objectif principal est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux : civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Le Burundi a fait des avancées significatives en matière d'intégration des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) en droit interne, non seulement par la ratification des traités et conventions relatives, mais également par l'adoption en droit interne de normes spécifiques garantissant les DESC.

L'article 19 de la loi fondamentale intègre dans la Constitution de 2005, les instruments internationaux qui garantissent les droits économiques, sociaux et culturels : « Les droits et devoirs proclamés et garantis, entre autres, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant font partie intégrante de la Constitution de la République du Burundi ».

En conséquence, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) a une valeur constitutionnelle.

Cependant, il est reconnu que les mesures législatives ne peuvent constituer, à elles seules, un outil garantissant le respect des DESC. Avoir un droit sans avoir accès à un recours effectif en cas de violation de ce droit, ne présente aucune possibilité pour le titulaire de droit de revendiquer ses droits.

La faible reconnaissance des DESC en tant que droits humains et la faible utilisation des moyens juridiques pour formuler les revendications en cas de violations de ces droits restent des obstacles à la réalisation effective de ces droits par les individus et alimentent une culture d'impunité. Aussi, le droit de recours a-t-il longtemps été considéré comme l'un des droits les plus fondamentaux et essentiels pour protéger effectivement tous les autres droits humains.

Dans ses interventions au Burundi, ASF a commencé à aborder la question des droits économiques, sociaux et culturels. Dans ce cadre, ASF utilise le droit pour défendre les droits de chaque individu de la société, ou mieux, pour promouvoir des mécanismes légaux reposant sur le droit qui permettent aux personnes et communautés vulnérables une meilleure connaissance de leurs droits et une possibilité pour eux de les revendiquer par des moyens légaux.

Comme à son habitude, ASF reconnaît aux avocats le rôle essentiel de trouver les moyens légaux et judiciaires pour rendre ce droit effectif, la possibilité de recours qui constitue un moyen de contrer la violation des droits garantis et d'en garantir leur réalisation.

Pour cela, il importe de s'assurer que ces acteurs possèdent les connaissances et la formation nécessaires en matière de droits économiques et sociaux, pour aider efficacement les communautés à revendiquer leurs droits par le biais de mécanismes légaux et administratifs.

C'est dans ce cadre qu'ASF a élaboré un guide pour les avocats en vue de les aider à être créatifs dans la résolution légale de problèmes qui, à première vue, semblent insurmontables. En développant leur expertise et leurs connaissances légales sur les standards et les normes internationales en matière de droits humains, les avocats seront davantage à même de prendre part à la défense des droits économiques et sociaux, et ils pourront exiger de l'Etat qu'il tienne ses engagements en matière de respect, protection et mise en œuvre des droits fondamentaux.

Ce guide est conçu comme un outil pratique, décrivant comment invoquer les droits économiques et sociaux devant les cours et tribunaux, déterminant les lois nationales relatives aux droits économiques et sociaux en vue de leur permettre de bien comprendre ces droits et d'utiliser ce cadre législatif dans l'exercice de leur profession.

La présente formation s'inscrit dans cette dynamique.

## 2. Objectifs de la mission

### Objectif général

Renforcer les compétences et capacités des avocats du pool et des juristes ASF à prendre en charge efficacement les dossiers DESC conformément aux critères de qualité exigés par ASF.

### Objectifs spécifiques

- Assurer chez les avocats du pool une maîtrise des principes régissant les droits humains en général et les DESC en particulier et leur application correcte aux cas d'espèce ;
- Améliorer les compétences des avocats en techniques d'élaboration d'un bon et solide argumentaire pour défendre les intérêts de son client en se référant systématiquement aux normes internationales et nationales applicables (une véritable démonstration en droit et non une simple référence aux textes internationaux : valeur supérieure de la norme internationale et les possibilités de son invocation directe devant la juridiction nationale, référence à toutes les sources du droit, y compris la jurisprudence et la doctrine) ;
- Inciter les avocats du pool à impulser la création de la meilleure jurisprudence possible afin de faire évoluer les droits économiques et sociaux et de faire évoluer le contenu normatif des DESC dans le pays (ex.: saisine de la Cour Constitutionnelle, recours au contentieux stratégique, etc.).
- Contribuer à développer chez les avocats du pool les réflexes de l'exercice systématique des voies légales de recours contre les violations.

## 3. Résultats attendus

- Les avocats du pool maîtrisent les principes des DESC et sont en mesure de soulever systématiquement et correctement leur violation;
- Les avocats ont davantage conscience du rôle important qu'ils ont dans la protection et la promotion des DESC et sont à même de développer un bon argumentaire, d'apporter des preuves suffisantes pour défendre les intérêts de leurs clients potentiels et d'exercer les recours nécessaires;
- Quelques dossiers sont identifiés et pris en charge par les avocats en pro bono.

## 4. Bénéficiaires

- Le pool d'avocats « Aide Légale » : 34
- Des juristes ASF : plus ou moins 15

En raison du nombre élevé, ceux-ci seront répartis en deux groupes distincts.

## 5. Programme et structure de l'activité

### 1. Les principes généraux des DESC :

- Le principe d'interdépendance et d'indivisibilité des Droits Humains, de non-discrimination et d'égalité, de participation et d'inclusion, de transparence et de droit à l'information, de rendre des comptes (responsabilité et d'Etat de droit), ainsi que l'accès au recours
- Les obligations des Etats en matière de DESC : obligations de respecter, de protéger, de mettre en œuvre (assurer, faciliter et promouvoir), de réalisation progressive en

fonction des ressources disponibles, obligation d'immédiateté et « obligations fondamentales minimums », non-régression.

- Les principes/repères pour mesurer le degré d'évolution du processus de mise en œuvre des DESC: disponibilité, accessibilité, acceptabilité, adaptabilité.

## 2. La justiciabilité des DESC

- La notion de justiciabilité, les voies de recours (international, régional et national) et les juridictions compétentes au Burundi, avec accent sur les voies nationales ;
- Le droit international applicable au Burundi en matière de DESC : la supériorité des normes internationales sur les normes nationales (les premières ayant valeur constitutionnelle, étant d'application directe et pouvant être invoquées directement par le justiciable).

3. La méthodologie d'identification d'une violation en DESC par l'avocat qui représente les victimes.

### 6. Approche méthodologique

La méthodologie de l'atelier reposera sur un volet pratique avec un échange d'expériences entre les intervenants.

Au regard des objectifs à atteindre, l'atelier se réalise sous la forme d'un forum de débats/discussions.

Outre les présentations/cours magistraux, quelques outils pourront être utilisés pour rendre la méthodologie la plus pratique, interactive et stimulante possible:

- Etudes de cas et autres exercices pratiques (individuels et/ou de groupe), application de la théorie aux cas pratiques;
- Jeux de rôles,... ;
- Analyses de textes et jurisprudence ;

Chaque exposé sera suivi d'un espace de débats pour les questions, commentaires et réflexions des participants. Les travaux pratiques en groupes avec correction en plénière seront privilégiés afin d'exposer les résultats de leurs travaux et les partager avec tous les participants.

Comme il est d'usage, l'évaluation de la formation se fera via un test que tous les participants devront passer au début et à la fin de la formation. Ce test sera le même dans les deux cas afin de pouvoir apprécier l'évolution de la maîtrise des thématiques ciblées. L'élaboration et la correction du test seront effectuées par le formateur.

### 7. Conditions de la mission

Le membre ILN (ou le cabinet) s'engagera pour un séjour au Burundi du 25 mars au 02 avril 2014. Ce séjour n'inclut pas les temps de préparation de la mission.

La mission est organisée par ASF selon les conditions suivantes :

- prise en charge du billet d'avion, du transport à domicile et des frais afférents à la mission ;
- hébergement et attribution d'un per diem ;
- souscription et prise en charge par ASF d'une assurance rapatriement.

Par convention avec ASF, le membre ILN sélectionné s'engagera notamment :

- à effectuer sa mission en respectant les principes élémentaires de vigilance et de précaution ;
- à respecter sans réserve toute consigne d'ASF pour sa sécurité personnelle et la bonne réalisation de la mission ;
- à n'entreprendre aucune action contraire à la formation assurée et à ne pas agir dans une autre qualité que celle de chargé de mission ASF.